



Envoyé en préfecture le 07/05/2022

Reçu en préfecture le 07/05/2022

Affiché le

SLO

ID : 087-218704203-20220506-2022_21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-21

Membres : 11

Présents : 8

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt et deux, le six mai, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni à 20H en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 26 avril 2022

Présents : Valadas Hervé, Turbiez Chantal, Landeau Aurore, Grenaille Romain-Bérenger, Pala Henri, Maligne Francis, Duhamel Marie-Laure, Poulet Bernard

Absents : Marçais Bertrand, Champroy Nahoum, Brard Michel
Romain-Bérenger Grenaille est nommé secrétaire de séance

Programme voirie rue des sources

Monsieur le Maire donne lecture des devis reçus. Après étude des documents la société retenue est EUROVIA. Celle-ci correspond à la demande de réfection de la chaussée et la création des trottoirs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de sélectionner l'entreprise EUROVIA pour un devis d'un montant 30 889.80 TTC. Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents pour l'exécution du programme.

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE:

PUBLIE LE

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Au CHATENET en DOGNON, le 6 mai 2022
Le MAIRE, Hervé VALADAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services de contrôle de légalité.